

PROCESSUS D'ÉVALUATION

(en quatre étapes)

1

QUEL EST L'INTÉRÊT DU VILLAGE ? (total de 40 points)

INTÉRÊT DU SITE

Originalité géographique du site, valeur esthétique, qualité visuelle (percées visuelles, panoramas, etc.). Unicité ou valeur de représentativité de l'implantation humaine et de sa configuration dans l'espace. Existe-t-il une démarcation claire entre le territoire du village (ou de l'entité) et les entités avoisinantes ?

10

L'IMPORTANCE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DU BÂTI

Quantité, densité, diversité, ancienneté, représentativité ou unicité des édifices en présence.

30

2

DANS QUEL ÉTAT EST-IL CONSERVÉ ? (total de 35 points)

L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ÉDIFICES ET DES ESPACES PRIVÉS

Quel est l'état de conservation des bâtiments en regard de leur entretien général ? Les bâtiments sont ils : bien entretenus, défraîchis, en décrépitude ? Les terrains privés sont-ils bien entretenus ?

10

L'INTÉGRITÉ DU VILLAGE

Trois aspects doivent être considérés dans cette évaluation.

Intégrité du bâti :

Quel est l'état de conservation des bâtiments en regard de leur état d'origine (intégrité). Les interventions indésirables sont-elles réversibles ?

10

Intégrité du site:

Quel est l'état de conservation de la configuration initiale du village et de ses parties constituantes ? Y a-t-il eu modification ou ajouts à la configuration initiale ? Cela porte-t-il sensiblement atteinte à l'authenticité générale du site ?

5

Intégrité du tissu villageois:

Y a-t-il présence d'insertions contemporaines (nouvelles constructions incluant résidentiel, commercial et institutionnel) et quel est leur impact en terme de quantité, de gabarit, de couleurs et de matériaux... ? Les usages retrouvés sur le territoire sont-ils compatibles ? L'affichage est-il adéquat ? Y a-t-il des projets connus pouvant modifier l'état de conservation du site (ou village) ou porter atteinte à son environnement ?

15

3**COMMENT EST-IL MIS EN VALEUR TANT PAR LE PUBLIC QUE PAR LE PRIVÉ ? (total de 20 points)****IMPLICATION MUNICIPALE**

La municipalité, dans la gestion du développement de son territoire, prend-t-elle en considération la dimension patrimoniale ? S'est-elle dotée de règlements municipaux visant la protection du patrimoine ? A-t-elle utilisé ses pouvoirs de citer ou de décréter un site du patrimoine ?

 10

Trouve-t-on des aménagements publics tels que parcs, places, accès à l'eau, sentiers, belvédères, affichage qui contribuent à mettre en valeur le milieu ? Ces lieux sont-ils bien entretenus ?

IMPLICATION PRIVÉE

Les espaces privés sont-ils bien aménagés ?
Des initiatives privées contribuent-elles à bonifier la mise en valeur patrimoniale du village ? Mentionnons par exemple l'existence d'un musée local, d'un centre d'interprétation, la présence d'artisans oeuvrant sur place ou l'organisation d'événements à caractère culturel.

 5**4****QUELLE EST L'OPPORTUNITÉ D'ACCEPTER CE VILLAGE DANS L'ASSOCIATION ? (total de 5 points)**

À la lueur de ces observations, quelle évaluation et quelle analyse fait notre association de ce dossier et considère-t-elle opportun d'accepter, de refuser ou de remettre à plus tard l'acceptation de ce village ?

Cette demande s'intègre-t-elle dans un contexte local ou régional, à des efforts existants de conservation ou de développement touristique ?

Quel sera l'importance de l'impact qu'aura l'admission de ce village dans notre association ? Est-il un atout pour notre réseau ?

 5**TOTAL DE L'ÉVALUATION** 100